



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2004
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du 6 avril 1999, par lequel le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé et de lui présenter un rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Par la suite, lors des consultations officielles qu'il a tenues le 8 juillet 2002, le Conseil m'a prié de lui soumettre un rapport écrit tous les six mois.

2. Depuis la publication de mon précédent rapport (S/2004/456), le 4 juin 2004, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a présenté aux membres du Conseil, le 29 septembre 2004, un exposé sur les progrès réalisés par le Gouvernement depuis qu'il a pris le pouvoir, en mai 2004, au lendemain des élections législatives de mars. Par la suite, les 7 et 22 octobre 2004, M. Kalomoh a rendu compte aux membres du Conseil des événements survenus depuis le soulèvement militaire du 6 octobre 2004.

3. Le présent rapport décrit l'évolution de la situation depuis les exposés du mois d'octobre. Il contient également, comme l'a demandé le Conseil dans la déclaration du Président datée du 4 novembre 2004 (PRST/2004/41), des propositions touchant la nature de la contribution que l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter à une intervention internationale et coordonnée visant à venir en aide à la Guinée-Bissau.

II. Situation politique

4. Avant la mutinerie du 6 octobre 2004, l'évolution de la situation politique en Guinée-Bissau semblait prometteuse. Au terme de la première phase de la période de transition, le Président par intérim Henrique Pereira Rosa et le nouveau Gouvernement formé à l'issue des élections législatives de mars 2004 ont pris des mesures énergiques pour rétablir l'ordre constitutionnel et la stabilité des institutions. Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ont commencé à fonctionner conformément aux principes prévus dans la Constitution. Le



Gouvernement a mis en place une nouvelle Commission électorale nationale qu'il a chargée d'organiser les prochaines élections, notamment le scrutin présidentiel qui est prévu pour 2005 et qui marquera la fin du processus de transition politique et le retour à l'ordre constitutionnel.

5. Dans le domaine socioéconomique, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes financières et administratives, qui se sont traduites par une augmentation des recettes fiscales. Il a ainsi pu honorer sa promesse de verser leurs salaires aux fonctionnaires et aux membres des forces de sécurité, améliorant ainsi la situation financière de nombreux ménages. Il a également travaillé en étroite coopération avec les institutions de Bretton Woods, qui ont accueilli avec satisfaction les mesures qu'il a adoptées pour reprendre le contrôle des recettes fiscales. Leurs discussions sur la finalisation du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ont ainsi pu commencer. Le DSRP est un document indispensable pour la tenue de la table ronde initialement prévue en décembre 2004, mais qui a depuis été ajournée en raison de la nouvelle vague d'instabilité provoquée par la mutinerie du 6 octobre 2004.

6. Malheureusement, cette mutinerie, qui s'est soldée par l'assassinat du chef d'état-major des forces armées, le général Verissimo Correia Seabra, et du porte-parole des forces armées, le colonel Domingos de Barros, a remis en cause les progrès réalisés par les nouvelles autorités et révélé la fragilité du processus de transition en cours et de la société dans son ensemble.

7. Comme les membres du Conseil s'en souviendront, d'après les exposés fournis par le Secrétariat à la suite du soulèvement du 6 octobre 2004, cette révolte a été menée par un groupe d'officiers qui ont déclaré avoir agi principalement pour protester contre le non-paiement de leur solde, la précarité de leurs conditions de vie et la corruption de la hiérarchie militaire. Les insurgés ont souligné que la mutinerie n'était pas un coup d'État et n'avait pas pour but d'ébranler la situation politique. Par la suite, ils ont demandé et obtenu des autorités que leur candidat, le général de division Tagme Na Waie, soit nommé chef d'état-major des forces armées. Le général Tagme et les nouveaux chefs de la marine, de l'armée de l'air et de l'armée de terre sont entrés en fonctions le 11 novembre 2004, mettant fin à un mois d'inquiétude face à l'absence de direction militaire.

8. Toutefois, ces nominations ont été largement perçues comme un aveu de faiblesse de la part des autorités civiles face aux pressions de l'armée et comme un nouveau signe d'affaiblissement de l'autorité du Gouvernement constitutionnel et de ses institutions. Par ailleurs, lorsque le Gouvernement s'est engagé, dans le mémorandum d'accord qu'il a signé avec l'armée, à envisager d'accorder une amnistie générale à tous ceux qui avaient participé à des coups de force militaires depuis 1980, un grand nombre d'acteurs de la vie politique et de la société civile se sont déclarés profondément préoccupés par une telle impunité.

9. Cette mutinerie a augmenté le risque de voir la société bissau-guinéenne profondément divisée par des clivages ethniques, en particulier si, à en croire un sentiment largement répandu dans la population, la révolte avait été fomentée par des éléments appartenant à l'ethnie Balanta dans l'intention de prendre le contrôle du pouvoir militaire.

10. Le Président par intérim a depuis souligné qu'il importait de procéder à la réforme des forces armées envisagée de longue date, objectif auquel souscrit le

nouveau chef d'état-major, qui a annoncé que la hiérarchie militaire était prête à procéder à une réforme en profondeur.

11. La Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise ont multiplié les actions de solidarité et offert leur aide au Gouvernement de Guinée-Bissau au lendemain de la mutinerie du 6 octobre. Elles ont non seulement envoyé des délégations pour exprimer leur soutien aux autorités civiles et condamner sans réserve ce qui s'était passé, mais ont aussi offert une aide matérielle et technique, dont le versement par la CEDEAO d'un don d'environ 500 000 dollars des États-Unis pour couvrir une partie des arriérés de solde dus aux militaires. Les deux organisations ont décidé de nommer des représentants à plein temps à Bissau, pour collaborer avec les autorités nationales et la communauté internationale afin de promouvoir la paix dans le pays. Dans le même temps, à la suite d'une décision ministérielle prise lors d'une réunion tenue le 1^{er} novembre 2004 à Lisbonne, et à laquelle a également participé mon Représentant en Guinée-Bissau, la Communauté des pays de langue portugaise a envoyé le 15 novembre 2004, une mission de sensibilisation et de bons offices à Bissau, afin d'aider les autorités civiles et militaires à instaurer une paix durable dans le pays.

III. Aspects économiques et sociaux

12. La situation socioéconomique demeure critique. Le Gouvernement ne dispose pas des ressources nécessaires pour faire face aux dépenses ordinaires et régler les énormes arriérés de salaires hérités du gouvernement précédent. La nouvelle vague d'instabilité et d'agitation contrarie les efforts qu'il déploie pour collecter des fonds et attirer des investissements susceptibles de produire une croissance économique durable.

13. Le Fonds d'urgence pour la gestion économique, créé à l'initiative du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a permis de financer des services sociaux essentiels et d'assurer le fonctionnement minimum de l'État dans les secteurs prioritaires, notamment de verser les traitements des fonctionnaires. Ce fonds est aujourd'hui épuisé et cessera d'être opérationnel à la fin de l'année.

14. À la suite d'une réunion du Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI), le 19 novembre 2004, consacrée à l'aide à fournir à la Guinée-Bissau au sortir du conflit, il a été décidé d'envoyer une mission du FMI dans le pays du 4 au 18 décembre 2004 pour aider les autorités à établir le budget de 2005. Une deuxième mission est prévue lorsqu'une date aura été arrêtée pour une table ronde. Entre-temps, le Gouvernement espère recevoir 5,3 millions d'euros au titre de la deuxième tranche d'une enveloppe budgétaire d'un montant total de 17,2 millions d'euros que l'Union européenne lui a accordée en 2001, sous réserve d'un accord macroéconomique avec le FMI. Une tranche supplémentaire de 5 millions d'euros devrait être disponible d'ici à la fin de l'année, une fois conclu cet accord avec le FMI.

15. En attendant, les secteurs de la santé et de l'éducation, comme la plupart des services publics, continuent de pâtir du manque d'infrastructures adéquates, de ressources financières et de ressources humaines qualifiées. En dépit de ces difficultés, et pour la première fois depuis trois ans, les écoles publiques ont pu

assurer la rentrée des classes 2004/05 en octobre, comme prévu, grâce à des matériels pédagogiques financés par le Fonds d'urgence pour la gestion économique. Toujours dans une note positive, la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite a couvert 97 % des enfants et les organismes des Nations Unies ont largement contribué à la campagne nationale contre le paludisme. Le premier Forum national sur le VIH/sida a eu lieu en septembre, parmi d'autres activités financées par le plan de soutien en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte contre le VIH/sida.

IV. Aspects militaires et problèmes de sécurité

16. Avant la mutinerie du 6 octobre, le Gouvernement recevait du BANUGBIS un appui technique et des ressources qui lui ont permis de créer une Commission préparatoire chargée d'organiser un forum sur la réforme des forces armées et la réconciliation des diverses factions au sein de l'armée. Ces factions sont en général étroitement liées à différents courants politiques, ce qui crée au sein de l'armée des tensions comparables à celles qui existent entre certains partis politiques. Dans la mesure où il n'a pas été possible de parvenir à une entente au sujet de cette initiative et où les forces armées se sont montrées réticentes à participer aux travaux de la Commission, il a été décidé de réévaluer le processus préparatoire. Cette réévaluation a été interrompue par les événements du 6 octobre, mais va reprendre maintenant que de nouveaux chefs de l'armée ont été nommés.

17. Il est également nécessaire et urgent de réformer les forces de police, qui continuent de manquer cruellement d'équipements, de fonds et de moyens pour assurer le maintien de l'ordre public. Selon un responsable de la police récemment entré en fonctions, la police de Bissau ne disposerait que de deux véhicules en état de marche.

18. Sous la supervision de l'autorité nationale de la lutte antimines, qui bénéficie de l'appui du PNUD, les mesures prises pour éliminer les risques liés aux mines se sont poursuivies. À la date du 12 novembre 2004, les deux organisations non gouvernementales chargées d'opérations de déminage, Humaid et Lutcam, avaient neutralisé 2 599 mines et 34 900 engins non explosés dans un secteur de 759 784 mètres carrés. L'Union européenne a annoncé une contribution de 600 000 euros et le Gouvernement allemand une contribution de 140 000 dollars pour financer la lutte antimines. Les opérations de déminage devraient être terminées avant la fin de 2005 à Bissau et avant la fin de 2006 dans l'est et le sud du pays.

19. Entre-temps, l'Organisation internationale pour les migrations a continué de fournir une assistance administrative et financière à l'appui du programme de démobilisation, de réinsertion et de réintégration, qui entre dans sa phase finale et concerne 7 182 ex-combattants. Il sera impossible, pour des raisons techniques, de mener à bien d'ici à juillet 2005 l'ensemble des activités de réintégration prévues dans le cadre de ce programme, et celui-ci sera donc prolongé jusqu'en décembre 2005.

V. Questions relatives aux droits de l'homme

20. La situation des droits de l'homme est préoccupante. Les événements du 6 octobre 2004 ont exacerbé le sentiment d'incertitude et d'insécurité parmi la population, et ce d'autant plus qu'aucune enquête officielle n'a été ouverte sur les circonstances dans lesquelles ont eu lieu la mutinerie ou l'assassinat du général Seabra et du colonel de Barros. Depuis la révolte, les membres de la fonction publique, qui se mettent souvent en grève pour exiger le paiement de leur salaire et des arriérés, sont devenus plus agressifs dans leurs revendications économiques et sociales, ce qui ne fait qu'aggraver les tensions existantes.

21. Après la mise en liberté provisoire, le 18 juin 2004, de 13 des 20 prisonniers accusés d'avoir participé à des coups d'État et arbitrairement détenus depuis décembre 2002, le BANUGBIS a continué de suivre de près les cas des sept prisonniers restants, en leur rendant régulièrement visite et en adressant des recommandations aux autorités. En novembre 2004, tous les détenus avaient été remis en liberté en attendant d'être jugés.

22. Au cours de la période considérée, le BANUGBIS et les organismes des Nations Unies ont continué à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Ils soutiennent notamment l'action menée par l'Institut pour les femmes et les enfants en vue d'obtenir la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

VI. Observations et recommandations

23. Les problèmes auxquels se heurte la Guinée-Bissau sont complexes et multisectoriels. La situation a été rendue encore plus difficile par le soulèvement du 6 octobre et ses conséquences. Je juge encourageant que tous les segments de la population se livrent à une réflexion approfondie sur les moyens de sortir des crises récurrentes de manière à ce que la Guinée-Bissau puisse commencer à aller de l'avant et édifier une paix durable. C'est en vue de contribuer à cet effort que j'ai proposé, dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 19 novembre 2004, de non seulement prolonger la présence du BANUGBIS en Guinée-Bissau mais aussi de revoir son mandat, compte tenu de la diversité des tâches à accomplir et de la nécessité de mettre les parties prenantes nationales mieux en mesure de faire face à ces problèmes.

24. Dans ma lettre du 19 novembre 2004, j'ai exposé les nouvelles fonctions que le Conseil pourrait inclure dans un mandat révisé du BANUGBIS. Ce nouveau rôle permettrait au Bureau, travaillant en coopération étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'intégrer les activités de développement et la de recherche de la paix et de la sécurité, de manière à définir une stratégie cohérente à l'édification de la paix dans l'immédiat et à moyen et à long terme.

25. Grâce à ce mandat révisé, le BANUGBIS pourra, en coopérant avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale, aider la Guinée-Bissau à surmonter ses difficultés actuelles, notamment à organiser des élections présidentielles l'an prochain pour assurer le retour à la normale au regard de la constitution. En ce qui concerne ces élections, en réponse à la demande du Président

par intérim, l'ONU est prête à apporter un appui technique à leur organisation et à coordonner les observateurs internationaux.

26. Le BANUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies contribueront au renforcement des capacités institutionnelles de manière à permettre aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de fonctionner de façon plus efficace. Ils intensifieront les activités de formation et de plaidoyer au service du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit.

27. Il faudra accorder une attention particulière à la question de la réforme de l'armée. À cette fin, le BANUGBIS et l'équipe de pays appuieront les efforts du Gouvernement et des forces armées pour planifier et exécuter la réforme de l'armée.

28. Pour aider le Gouvernement à surmonter ces difficultés, le BANUGBIS travaillera en collaboration étroite avec le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies pour mobiliser une assistance financière internationale. Il continuera en outre à promouvoir activement le développement de mécanismes et de processus nationaux pour la prévention et la gestion des conflits, en s'attachant en particulier à renforcer la capacité des organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes, à intervenir dans ce domaine.

29. Les problèmes qui se posent à la Guinée-Bissau sont nombreux et complexes. J'engage la communauté internationale à continuer à apporter son soutien à ce pays pour l'aider à faire face à la fois aux besoins immédiats et aux problèmes structurels plus profonds. Mes recommandations en la matière sont exposées ci-dessous.

30. Dans l'immédiat, étant donné que le pays manque constamment de revenus, il faudrait prolonger jusqu'en juin 2005 le Fonds d'urgence pour la gestion économique, qui devrait être clos en décembre 2004, afin de permettre au Gouvernement de faire face à ses priorités budgétaires urgentes, conformément au mandat du Fonds. Je tiens à saluer les partenaires qui ont contribué au Fonds et à les encourager, eux et les autres partenaires, à verser de nouvelles contributions au Fonds.

31. Pour ce qui est du succès de la réforme militaire, il est essentiel, lorsque le Gouvernement et les autorités militaires auront défini la nature et l'ampleur de cette réforme, que la communauté internationale, apporte le soutien nécessaire aux efforts nationaux pour assurer que ce processus se déroulera sans délai. Une fois définis les objectifs et les modalités de la restructuration du secteur sécuritaire, y compris des forces armées, il faudrait mettre en place un fonds similaire au Fonds d'urgence pour la gestion économique afin de faciliter la planification et l'exécution du processus de réforme. Le BANUGBIS et l'équipe de pays collaboreront étroitement avec les autorités nationales pour définir divers programmes de soutien à ce processus et mobiliser les ressources nécessaires à leur exécution.

32. L'ONU aidera les autorités à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Dans le cadre de l'exécution de ce programme, il faudrait encourager le Gouvernement à collecter et détruire les armes légères détenues par des particuliers. En travaillant avec la CEDEAO et les États voisins, le Gouvernement devrait également faire face à la prolifération des armes légères et à d'autres problèmes transfrontières.

33. Pour ce qui est des priorités à moyen et à long terme, l'ONU devrait œuvrer avec les donateurs à la conception et à la mise en place de programmes visant à a) renforcer les institutions et les structures nationales dans les domaines politique, judiciaire, social et économique; b) mettre en place et responsabiliser des organismes de la société civile, y compris des organisations de femmes; c) s'attaquer aux difficultés que rencontrent les jeunes, notamment en leur offrant des possibilités de participation productive et constructive à la vie du pays et aux mécanismes nationaux; et d) reconstruire l'infrastructure sociale et publique.

34. Étant donné la présence accrue de la CEDEAO et de la Communauté des pays de langue portugaise sur le terrain à l'appui de la Guinée-Bissau, il faudrait mettre en place un mécanisme de coordination avec l'ONU pour assurer la synergie et la complémentarité des efforts et éviter les chevauchements.

35. En même temps, le BANUGBIS, avec l'équipe de pays des Nations Unies, intensifiera ses efforts pour renforcer le système judiciaire et lui permettre de fonctionner de façon plus efficace, en renforçant ses capacités et en allouant des ressources.

36. La Guinée-Bissau a accompli des progrès considérables depuis le conflit de 1998-99. Maintenant que le processus de transition est presque terminé, de nouveaux problèmes apparaissent, ainsi qu'en témoigne le soulèvement militaire du 6 octobre 2004. Il est regrettable que l'optimisme nuancé du début de la période de transition ait cédé le pas à un scepticisme croissant et à l'impression de plus en plus nette que le pouvoir militaire représente le plus gros obstacle à la consolidation de la démocratie et de la paix. Il y a également un sentiment croissant d'exaspération à l'idée que les interventions militaires récurrentes empêchent la reprise de l'aide au développement, des possibilités économiques et de l'amélioration des conditions de vie.

37. J'encourage les autorités de la Guinée-Bissau à poursuivre leurs efforts pour mener à bien la transition politique de manière pacifique, notamment en tenant des élections présidentielles, comme prévu dans la Charte de transition politique. À cette fin, il est essentiel de renforcer le dialogue politique et de faciliter des relations plus constructives entre la société civile et les militaires, de manière à ce que ceux qui détiennent le pouvoir militaire respectent rigoureusement le principe de la subordination aux autorités politiques civiles. J'engage donc toutes les parties prenantes, en particulier les dirigeants politiques et militaires, à s'élever au-dessus des ambitions et des intérêts partisans pour aider à préserver et consolider la paix et la stabilité au cours de la période de transition et au-delà.

38. Les problèmes de la Guinée-Bissau sont récurrents certes, mais il est crucial que les partenaires de développement de la Guinée-Bissau demeurent actifs. Ils ne doivent pas laisser les événements du 6 octobre diminuer leur volonté d'aider le pays à mener à bien la transition et d'offrir l'assistance politique, financière et technique dont la Guinée-Bissau a besoin pour faire face à ses priorités immédiates à moyen et à long terme pour parvenir à la stabilité et à un développement durable. J'engage donc la communauté internationale et tous les partenaires de la Guinée-Bissau à se montrer généreux dans leur assistance, notamment en offrant des contributions au Fonds d'urgence pour la gestion économique ainsi que le soutien financier et technique nécessaire pour le déroulement des élections présidentielles en 2005.

39. Je voudrais saluer les institutions de Bretton Woods pour leur action continue en Guinée-Bissau et je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle participe activement à la table ronde, une fois qu'une nouvelle date aura été fixée. Les réformes économiques et le rajeunissement de l'économie nationale sont essentiels et méritent l'appui des investisseurs locaux et étrangers.

40. Je voudrais aussi saluer les efforts constructifs du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et du Groupe des Amis de la Guinée-Bissau pour leur rôle actif pour ce qui est de dynamiser les partenaires de la Guinée-Bissau pour aider le pays à atteindre ses objectifs à court terme de règlement du conflit et de développement à plus long terme. Le Fonds d'urgence pour la gestion économique, qui est issu de ces efforts, est un mécanisme utile pour acheminer l'assistance financière fournie par la communauté internationale. J'espère de tout cœur que ces efforts se poursuivront.

41. Enfin, je voudrais rendre hommage à mon Représentant en Guinée-Bissau, M. João Bernardo Honwana, et au personnel du BANUGBIS ainsi qu'à l'équipe de pays tout entière pour leur dévouement au service des efforts pour aider à stabiliser la Guinée-Bissau dans un climat sans cesse difficile et exaltant.
